



CONTACTS ET PRESTATIONS



HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

TELEPHONES

Location ATECH Sonorisation02.31.71.10.37
 Location DRS Audio-Numérique.....02.31.71.10.36
 Location ATL Eclairage Artistique.....02.31.71.10.39

TRANSPORT

Forfait livraison / reprise

HT(moins de 50km avec chauffeur)

Livraison HT au Km

(plus de 50km+ 15,24 €/heure de chauffeur)

Véhicule léger	54 €	0,38 €
Véhicule 12m3	68 €	0,52 €
Poids lourd 27m3	75 €	0,59 €
Poids lourd 48m3	78 €	0,63 €
Poids lourd 60m3	85 €	0,69 €

COEFFICIENT DE LOCATION

Nbre de jour

Coefficient Multiplicateur

Nbre de jour

Coefficient Multiplicateur

Document non contractuel valable sous réserve d'erreurs typographiques.
 Label prestataire de service du spectacle vivant : ATECH N° 173- ATL N° 192

ATECH S.A.R.L au capital de 80 000euros.
 RCS B 334.670.034 - Code APE 9002 z
 ATL S.A. au capital de 69 600euros
 RCS Caen : 381.501.741
 Code APE 9002 z

1	1	16	7,70
2	1,50	17	8
3	2,10	18	8,30
4	2,60	19	8,60
5	3,10	20	8,90
6	3,60	21	9,20
7	4,10	22	9,40
8	4,50	23	9,60
9	5	24	9,80
10	5,40	25	10
11	5,90	26	10,20
12	6,30	27	10,40
13	6,60	28	10,50
14	7,00	29	10,60
15	7,40	30	10,80
		31	10,90

Nous consulter pour des durées de location supérieures à 31 jours.

	PRODUIT	TYPE	HT
PIEDS DE PROJECTEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Pied simple à tube 875 / 866 - Pied à crémaillères 871 + rallonge - Pied à treuil TE 03 / 100 kg - Pied à treuil TE 06 / 100 kg - Pied à treuil TE 076 / 200kg - Pied à treuil LW 265R / 220kg - Pied à treuil LW290 / 290kg - Génie Tower ST 24 / 300kg 	<ul style="list-style-type: none"> 2,50 m 2,75 + 1 m 3,8 m 5 m 6.5 m 6,5 m 6.6 m 7 m 	<ul style="list-style-type: none"> 5 9 16 29 42 39 39 61
ACCESSOIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Volets 4 faces pour PC 2kW PC ADB - Crochets / colliers - Iris pour découpe Robert Juliat - Porte-gobo Robert Juliat - Nègre pour fixation - Echelle 3 plans aluminium (7,93m) - Platine de sol - Barre Alu Diamètre 50mm - Passage de câbles «Capa Juniors» 	3 ou 6 mètres	<ul style="list-style-type: none"> 1,60 0,50 4,60 1,60 1,60 8 1,60 3 8
STRUCTURES TRIANGULAIRES SERIE 300 ALU G 30 TYPE PROLYTE	<ul style="list-style-type: none"> - Poutre 0,5m ou 0,29m - Poutre de 1m - Poutre de 2m - Poutre de 3m - Angle 90° (2 ou 3 départs) avec ou sans pied - Embase lourde acier 1x1 		<ul style="list-style-type: none"> 3 5 10 15 8 10
STRUCTURES CARREES	<ul style="list-style-type: none"> - Poutre 0.50m - Poutre de 1m - Poutre de 2m - Poutre de 3m - Angle 90° - Embase lourde 		<ul style="list-style-type: none"> 4 6 12 16 15 12
STRUCTURES TRIANGULAIRES SERIE 500 ALU	<ul style="list-style-type: none"> - Poutre de 0,70m - Poutre de 1,40m - Poutre de 2,80m - Angle 90° - Cadran acier - Angle 3, 4 directions / angle magique - Hi-Tower (embase, stabilisateur, tête de tour) - Moteur 1 tonne - Moteur 500 ou 250 KG - Commande moteur 4 palans + alimentation - Commande moteur 8 palans + alimentation - Palan manuel 1000 kg / 8m levée - Palan manuel 250 kg / 10m levée 		<ul style="list-style-type: none"> 10 14 18 15 11 15 35 45 30 25 40 20 15



STRUCTURES ET PENDRILLONS

Tél : 02.31.71.10.30 / Fax : 02.31.71.10.31

	PRODUIT	TYPE	HT
STRUCTURES COUVERTES	- 180 m ² (15m x 12m) - 120 m ² (15m x 8m)		1100 990
TOUR ALUMINIUM HI-WAY (0,75x1,75M)	- Par 2m de hauteur		29
TOUR ALUMINIUM HI-WAY (1,42X1,75M)	- Par 2m de hauteur		38
SCENE MODULABLE	- Hauteur variable de 0,80m à 1,6m, 2 escaliers d'accès, jupe de scène noire classée M1. Le module 2,44m x 2,44m (4 panneaux noir CTBX 22mm, 1,22m x 1,22m) - Praticable 2m x 1m hauteur variable de 0,2m à 1m (le m ²) - Tapis de danse noir par rouleau de 1,5m x 12,5m (0,81euros / m ²)		49 20 16
PENDRILLONAGE	- Pendrillon en coton noir : 2,80m x 7m / 3x7m - Frise velour noir : 0,80x14m - Frise coton : 0.70x7.50m / 1.30x7.50m - Toile blanche M2 : 11,75 x 7m / 14x7m - Cyclorama 11 x 6m Gris + Barres de lest - Cyclorama Blanc 12x6m - Cyclorama Blanc 6x4m - Cyclorama Blanc 8x7m		20 15 12 61 125 130 120 125

©ATECH-ATL 2013 Les sociétés ATECH et ATL se réservent le droit de changer leurs prix à tout moment.
Label prestataire de service du spectacle vivant : ATECH N° 173 - ATL N° 192

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Les conditions suivantes sont valables pour les société ATECH, ATLet DRS.
L'assurance du matériel loué est à la charge du loueur.

Pour toute location, il vous sera demandé :

- Un chèque de caution
- Le bon de commande
- Une photocopie de pièce d'identité

Toute passation de commande entraîne l'acceptation entière de nos conditions générales de location sans aucune dérogation.

1. Réception

Le matériel est réputé pris et réceptionné en bon état. En cas de défaut ou dégradations constatés au retour du matériel, les frais de remise en état sont à la charge du client.

2. Durée

La location commence à l'enlèvement du matériel et se termine au retour de celui-ci en nos locaux.

3. Responsabilités

Depuis sa prise en possession jusqu'à sa restitution par le client, le matériel est placé sous sa responsabilité. En cas de perte, de vol ou de destruction partielle ou totale des matériels loués, ceux-ci seront facturés au tarif en cours minoré de 10% par année écoulée, depuis sa première mise en service.

Il appartient au client de s'assurer pour couvrir sa responsabilité civile à l'égard de la société concernée et des tiers pendant la durée de l'utilisation du matériel au cours de laquelle il est sous sa garde.

4. Annulation

En cas d'annulation de commande, il sera exigé 50% de son montant hors taxes si celle-ci intervient dans un délai compris entre 15 jours et 8 jours avant la date de location. Le montant intégral de la commande reste dû si l'annulation intervient moins de 8 jours avant la date de location.

5. Réclamations

Les réclamations doivent être produites dans un délai de 48 heures après la location, faute de quoi, elles ne pourront être prises en considération.

6. Caution

Avant l'exécution d'un contrat de location, les sociétés se réservent le droit de réclamer au client une caution de la valeur du matériel mis à sa disposition qui sera restituée après paiement du montant de la location et ses remises en état éventuelles. Le refus ou l'impossibilité de versement de cette caution annulera le contrat de location.

7. Règlement

Le cas de non-respect des conditions de règlement d'ées d'un commun accord, quel que soit le mode de règlement, rend immédiatement exigible l'intégralité de notre créance sans mise en demeure préalable et la restitution de l'ensemble du matériel objet de la location en cours, qui, comme il s'entend, reste l'entière propriété de la ou les société(s) concernée(s).

8. Juridiction

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de notre siège social est seul compétent.